

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-quatre le 11 septembre,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Courtois Jennifer.

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Validation travaux cuisine salle des fêtes

Dans le cadre de l'amélioration des fonctionnalités de la salle des fêtes, le Conseil Municipal est favorable à la restructuration de la cuisine. Une chambre froide sera installée à la place du local d'entretien, changement du lave-vaisselle, achat d'une étuve et achat d'un congélateur. Le montant de ces travaux et achats est évalué à 20 000 € HT selon le devis initial. Un devis définitif est en attente et sera inférieur au devis initial.

Adopté à l'unanimité.

Validation travaux salle Guyard

Dans le cadre de la réhabilitation du local associatif de la commune, le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet décide de valider le devis de la Menuiserie Coincenot Nicolas, pour un montant de 4 489,53 € HT soit 5 387,53 € TTC.

Les travaux consistent au remplacement de la porte d'entrée, le remplacement d'une fenêtre et l'habillage extérieur des tableaux devant la fenêtre, le meneau et la porte d'entrée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Redevance occupation domaine public Orange

l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Les tarifs appliqués sont de 30€ par kilomètre et par artère en souterrain ; - 40€ par kilomètre et par artère en aérien.

Ces montants seront revalorisés chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Cette recette sera perçue annuellement au compte 70323.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité.

Achat défibrillateur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un défibrillateur qui sera installé dans la commune, à proximité de la mairie et de la salle des fêtes (l'emplacement définitif reste à définir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider le devis de la société Franche-Comté Défibrillateurs pour un montant de 1620 € HT soit 1944 € TTC.

Deux maintenances annuelles seront effectuées par l'entreprise pour un montant de 100 € HT par an.

Adopté à l'unanimité.

Fusion syndicats des eaux

Après avoir ouï Monsieur le maire sur le sujet le Conseil Municipal émet un avis **favorable** au projet de fusion du Syndicat des Eaux de Byans-sur-Doubs avec le Syndicat des Eaux de Dampierre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le nouveau périmètre comprendra les communes suivantes : Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Fourg, Lombard, Courtefontaine, Dampierre, Evans, Ranchot et Salans.

Le syndicat constitué pour une durée illimitée sera dénommé **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Doubs Jura**.

Son siège social est fixé ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY

Adopté à l'unanimité.

Déclassement et cession parcelle AH 57

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet,

Considérant la nécessité que la Communauté de Communes Jura Nord ait la maîtrise foncière des terrains où seront implantés les différents ouvrages liés à l'assainissement et ce afin de bénéficier des subventions de l'Etat ;

Considérant le principe d'inaliénabilité du domaine public, et la nécessité de sortir la parcelle AH 57 du domaine public pour procéder à sa cession ;

Considérant la désaffectation matérielle du bien ;

le Conseil Municipal **approuve** son déclassement ;

Le Conseil Municipal **approuve** la cession, à l'euro symbolique de cette parcelle.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Destination affouage 2024

Après avoir ouï Mr Yves Coincenot, 1^{er} adjoint sur le sujet, le Conseil Municipal décide de destiner les parcelles 1, 8, 20, et 28 à l'affouage pour une superficie de 400 m² environ.

La parcelle 6r d'une superficie de 137 m² sera destinée à être vendue à l'amiable au mieux-disant.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Effacement réseau moyenne tension

Un effacement de ligne moyenne tension traversant les parcelles 104, 116 et 153 rue de Roset est envisagé. Un devis concernant ces travaux a été demandé à Enedis.

Transports scolaires

Monsieur le Maire a été interpellé de nombreuses fois par des habitants sur les horaires de ramassage scolaire, pour des élèves qui subissent des temps de trajet trop importants.

Nous avons sollicité la Direction des Transports Bourgogne Franche-Comté pour solutionner ce problème.

Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Point aménagement parcelles Chopard

Une réunion de travail est prévue afin d'élaborer différentes options pour l'aménagement des parcelles Chopard et la destination de l'habitation.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement en choisissant l'une des options.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

